

**LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,
PRESIDENT DU FASO,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition du 1^{er} mars 2022 ;

Vu le Décret n°2022-041/PRES du 03 mars 2022 portant nomination
du Premier Ministre ;

Sur proposition du Premier Ministre ;

DECRETE

Article 1 : Le Gouvernement du Burkina Faso est composé ainsi qu'il suit :

1- Ministre d'Etat auprès du Président du Faso, chargé de la Cohésion Sociale et de
la Réconciliation Nationale :

Monsieur Yero BOLY

2- Ministre d'Etat Ministre de la Défense et des Anciens Combattants :

Général de Brigade Aimé Barthélémy SIMPORE

3- Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la Sécurité :

Colonel Major Omer BATIONO

4- Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabé de l'Extérieur :

Madame Olivia Ragnagnewendé ROUAMBA

5- Ministre de la Justice et des Droits Humains, chargé des relations avec les institutions, Garde des Sceaux :

Maitre Bathélémy KERE

6- Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective :

Monsieur Séglaro Abel SOME

7- Ministre de la Santé et de l'Hygiène Publique :

Monsieur Robert Lucien Jean Claude KARGOUGOU

8- Ministre de la Solidarité Nationale et de l'Action Humanitaire :

Monsieur Lazare Windlassida ZOUNGRANA

9- Ministre des Affaires Religieuses et Coutumières :

Monsieur Issaka SOURWEMA

10- Ministre de l'Agriculture, des Ressources Animales et Halieutiques :

Monsieur Innocent KIBA

11- Ministre de l'Environnement, de l'Energie, de l'Eau et de l'Assainissement :

Madame Maminata TRAORE/COULIBALY

12- Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation :

Monsieur Frédéric OUATTARA

13- Ministre des Mines et des Carrières :

Monsieur Jean Alphonse SOME

14- Ministre des Infrastructures et du Désenclavement :

Colonel Major Charles Josaphat ZOUNGRANA

15- Ministre de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales :

Monsieur Lionel BILGO

16- Ministre de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme :

Madame Valérie KABORE

17- Ministre de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale :

Monsieur Bassolma BAZIE

18- Ministre de la Transition Digitale, des Postes et des Communications Électroniques :

Madame Aminata ZERBO/SABANE

19- Ministre du Développement Industriel, du Commerce, de l'Artisanat et des Petites et Moyennes Entreprises :

Monsieur Abdoulaye TALL

20- Ministre du Genre et de la Famille :

Madame Salimata NEBIE/CONOMBO

21- Ministre des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière :

Monsieur Mahamoudou ZAMPALIGRE

22- Ministre de l'Urbanisme, des Affaires Foncières et de l'Habitat :

Monsieur Boukary SAVADOGO

23- Ministre des Sports, de la Jeunesse et de l'Emploi :

Monsieur Abdoul Wabou DRABO

24- Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Économie, des Finances et de la Prospective, chargé du Budget :

Madame Brigitte Marie Suzanne COMPAORE/YONI

25- Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Étrangères, de la Coopération Régionale et des Burkinabé de l'Extérieur, chargé de la Coopération Régionale :

Monsieur Karamoko Jean Marie TRAORE

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 05 mars 2022



A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and lines, positioned to the right of the official seal.

Lieutenant-Colonel Paul Henri Sandaogo DAMIBA

Le Premier Ministre

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "A. Ouédraogo", positioned below the text "Le Premier Ministre".

Albert OUEDRAOGO